

Nationalité française

Par **talata10**, le **21/02/2019 à 12:09**

avant tout, je tiens à vous souhaiter une excellente année 2019.
Selon le contexte suivant, j'aimerais savoir s'il m'est possible de réclamer la nationalité française.
En effet, je suis née en France (Ris-Orangis) en juillet 1987 des parents étranger (camerounais) nous sommes retourné au Cameroun une année après ma naissance. Ceci étant, je n'ai plus jamais séjourné en France. En 2015, j'ai fait la demande de visa auprès du consulat de France au Cameroun pour continuer mes études universitaires mais ma demande a été rejeté sans aucun motif. Ma demande de visa a également été rejetée en 2016 par le consulat de France au Maroc et ça toujours sans motif. Résidant depuis trois ans et demi au Maroc, j'ai accompli avec succès deux années d'études supérieures dans un établissement privé d'enseignement supérieur français et j'ai obtenu mon diplôme.
Je vous remercie de l'attention que vous voudrez accorder à mon message.

Par **Isidore Beautelet**, le **21/02/2019 à 12:16**

Bonjour

Nous ne sommes pas un forum de conseil juridique mais un forum étudiant.

Toutefois sans être expert en droit étranger, je peux vous affirmer que vous ne remplissez pas les conditions du droit du sol puisque vous n'avez pas résidé en France pendant cinq ans depuis l'âge de onze ans.

Il ne vous est donc pas possible d'obtenir la nationalité française quand bien même vous êtes né en France.

Pour plus d'informations <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/citoyen-france/comment-devient-on-citoyen-francais.html>